

DIN-Orl/GG/CE/0203/02
L:\CLAS_SIT\SILO\4vds02\INS_2002_84101.doc

Orléans, le 4 mars 2002

Monsieur le Chef du service démantèlement
du Centre National de Production d'Electricité
de Saint-Laurent-des-Eaux
BP n°42
41220 SAINT-LAURENT-NOUAN

OBJET : Inspection n° 2002-84101 du 27 février 2002 à St-Laurent-des-Eaux
/Silos(INBn°74)
"Visite générale"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection a eu lieu le 27 février 2002 aux silos d'entreposage de chemises graphites sur le thème « Visite générale »

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations formulées par les inspecteurs à l'issue de cette inspection.

Synthèse de l'inspection

L'inspection a été consacrée à l'examen du bilan des opérations de pompage partiel de l'eau des silos ainsi qu'au programme de surveillance et de contrôles et essais périodiques de cette installation. Les inspecteurs ont aussi examiné le fichier des écarts ainsi que les suites données aux engagements pris dans la lettre de suite d'inspection de l'année précédente.

Au vu de l'examen par sondage de l'ensemble de ces points, les inspecteurs ont relevé des écarts dans le processus de gestion sous assurance qualité des opérations de pompage ainsi qu'un retard dans la réalisation d'engagements pris à l'issue de l'inspection de l'année dernière. Ils ont noté la réalisation d'un important travail de mise à jour documentaire lié au changement de l'organisation du service démantèlement d'EDF.

.../...

A Demandes d'action correctives

Opérations de pompage de l'eau des silos :

Les 17, 18 et 19 juillet 2001, les volumes d'eau pompés dans les silos nécessitaient la réalisation d'analyses sur 2 échantillons pour chacune de ces journées, conformément à l'autorisation délivrée le 10 mai 2001 par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. En effet, cette autorisation a été accordée sur la base du DTES relatif à la vidange de l'eau de chacun des silos qui prévoit comme mesure de surveillance au 5.2.2 « le prélèvement d'un échantillon tous les 5 m³ vidangés pour analyses ». Or, si d'après les comptes-rendus journaliers de ces opérations, les 2 prélèvements nécessaires compte tenu des volumes vidangés pendant ces 3 jours (environ 10 m³/j), ont bien été réalisés, une seule analyse a été effectuée.

A l'examen des fiches de compte rendus journaliers présentées, les inspecteurs ont relevé pour le silo 1 une différence significative entre la somme des volumes prélevés indiqués sur ces fiches (36 m³) et le volume indiqué pour ce silo dans le bilan du chantier (44 m³).

La fiche récapitulative des résultats d'analyses pratiquées par le service laboratoire du site sur les échantillons prélevés tous les 5 m³ d'eau vidangée des silos comportait des erreurs de dates (ces erreurs ont été rectifiées l'après-midi).

Demande A1 : je vous demande de tirer les enseignements de ces défaillances pour la réalisation de travaux ultérieurs. Concernant cette opération de pompage de l'eau des silos vous m'adresserez un bilan des opérations prenant en compte les défaillances relevées.

Dosimétrie :

Le compte-rendu de fin d'intervention de l'opération de vidange partielle de l'eau des silos identifie 2 irradiations dont l'une ne comporte pas d'explication claire sur son origine, mode de détection, mesures prises, ... Ce même bilan fait état de 2 contaminations au cours de la découpe de canalisations sans explications, avec un bilan dosimétrique global de cette opération qui indique une dosimétrie nulle.

Demande A2 : Je vous demande de me faire part de votre analyse sur ces anomalies et les mesures prévues pour éviter leur renouvellement.

Evolution de l'activité en Ni63 dans le silo n° 1 :

L'augmentation de l'activité en Ni63 de l'eau prélevée dans le silo n° 1 constaté lors de l'inspection réalisée l'année dernière et ayant fait l'objet d'une demande en lettre de suite du 2 août 2001 s'est poursuivie sans explication de votre part à ce jour.

Demande A3 : je vous renouvelle ma demande relative à la nécessité de vous prononcer sur l'évolution de cette activité ainsi que des dispositions éventuellement prises.

B Compléments d'information

A l'issue de l'inspection de l'année dernière, je vous avais demandé de compléter la protection contre la foudre des silos en incluant la présence du pont roulant. Par lettre en réponse

du 2 octobre 2001, vous vous étiez engagés à mettre en place une pointe de capture sur le pont avec une continuité électrique et établir une consigne précisant l'arrêt de toutes manipulations en cas d'orage. Or, si les inspecteurs ont constaté la présence de la pointe de capture et de la continuité électrique, la consigne n'a pas pu leur être présentée.

Demande B1 : je vous demande de compléter la mise en place des dispositions prévues par votre engagement dans les plus brefs délais possibles.

Sur les 5 dosimètres opérationnels de type « stylo » présents dans le bungalow situé à l'entrée de l'aire des silos, deux étaient défectueux. Par ailleurs, le « MIP10 » situé dans ce même bungalow ne semblait pas fonctionner correctement (à priori en test batterie continu).

Demande B2 : je vous demande de vérifier l'état de l'ensemble de votre matériel de radioprotection. Vous vérifierez également qu'il fait l'objet d'un contrôle périodique adéquat.

C Observations

Concernant la réalisation d'une partie des suites de la lettre DSIN/SD3/0076/2002 du 15 février 2002, les inspecteurs ont noté votre intention d'effectuer d'ici fin mars 2002 un bilan sur le concours d'idée relatif à la reprise des chemises graphites entreposées.

∞

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points au plus tard le 2 mai 2002.

Pour les engagements que vous seriez amenés à prendre, je vous demande de bien les identifier et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur,
Le chef de la Division Installations
Nucléaires**

Signé par : Philippe BORDARIER

Copies :
DGSNR Paris
DGSNR FAR

- 3^{ème} Sous-Direction (M. DOUMENC)
 - 4^{ème} Sous-Direction
- DES-SESID – Mme CORDIER et M. PASCAL